

COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2023 SEANCE ORDINAIRE COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le vendredi 03 février 2023.

<u>Présents</u>: M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Mme Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers, Sébastien KRUGLER, Dominique LAGEL, Marie LOEFFEL, Blanche EDEL, Régine GRIENEISEN, Claudia ROELLINGER, M. Patrick WEISS, Fabienne FUCHS, Emmanuel HIRTH, Katia ZIEGLER-GAERTNER et Yannick ZIEGLER.

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Michel SCHMITT assisté par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie).

Ordre du jour:

- 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.11.2022
- 3. REMBOURSEMENT DE FRAIS
- 4. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS
- 5. DIVERS

1. <u>DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>

M. Michel SCHMITT assisté par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignés secrétaires de séance.

2. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022</u>

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rembourser 29.52 € TTC à Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN pour l'achat de produits cosmétiques pour les cadeaux de Noël des aînés de SCHWEIGHOUSE-THANN, résidant en maison de retraite. Ce remboursement sera imputé à l'article 623.

4. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- 4.1 Rapports de réunions et évènements
- 4.2 Rapports de commissions

5. <u>DIVERS</u>

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.

Schweighouse-Thann, le 13 février 2023

Bruno LEHMANN, Maire

Affiché le : 14.02.2023

Retiré le :